



REGLEMENT PARTICULIER

FIA HILL CLIMB MASTERS MASTERS DE COURSE DE CÔTE DE LA FIA

ŠTERNBERK (CZE), 07-09/10/2016

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec le Code Sportif International (« le Code ») et ses Annexes, les Bulletins officiels de la FIA, les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Courses de Côte de la FIA, le Règlement Sportif des Masters de Course de Côte de la FIA ("les Masters"), ainsi que le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Autoklub České republiky (A.C.C.R.)

Adresse : Opletalova 29, Prague 1, 110 01, République tchèque.

- a) Téléphone : + 420 222 898 177
- b) E-mail : kopecky@autoklub.cz
- c) Site internet : www.autoklub.cz

Organisateur de la compétition :

AMK Ecce Homo Šternberk v ÚAMK

Adresse : P.O. Box 17, Šternberk 785 01, République tchèque.

- a) Téléphone : +420 585 013 400
- b) E-mail : masters@fia.com
- c) Site internet : www.eccehomo.cz

IMPORTANT : Prière d'adresser toute question par e-mail et de réduire les appels téléphoniques aux seuls cas de véritable urgence!

L'adresse du Secrétariat de la compétition du 07/10 au 09/10/2014 :

Adresse: AMK Ecce Homo Šternberk v ÚAMK, Nádražní 60, Šternberk 785 01, République tchèque.
a) Téléphone : +420 585 013 400
b) E-mail : amk@eccehomo.cz et masters@fia.com

Comité d'Organisation

Composition :
M. Vlastimil Malík - Président
M. František Sás
M. Martin Krejčíř
Mme Radana Kuncová
M. Roman Sobkuliak

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom: Ecce Homo Šternberk**

Localité : Šternberk (CZE).

Coordonnées GPS : 49°43'35,8402985" N
17°18'10,5492783" E

- b) **Altitude du départ :** 301 mètres
Altitude de l'arrivée : 430 metres
- c) **Longueur :** 3333 mètres
- d) **Dénivellation :** 129 mètres
- e) **Pente moyenne :** 3,8 %
Pente maximum : 4,0 %
- f) **Virages (nombre) :** 10

Caractéristiques de la compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : 2
- b) Nombre de manches de course officielle : 3
- c) L'ordre du départ sera :
 - Catégorie 1
 - Catégorie 3
 - Catégorie 2



- d) Tout Pilote sera obligatoirement tenu à prendre part à au moins un départ aux essais et avoir été crédité d'un temps d'essai pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- e) Un changement de pneumatique est autorisé dans les zones de pré-grille mais ne doit pas perturber l'ordre de mise en place, l'heure de convoi ou de départ.

Exigences en matière de licence :

Pilotes : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D, R ou D1.

Concurrents : Internationale.

Engagements :

Ouverture des engagements : 19/08/2016

Clôture des engagements : 21/09/2016
(Heure Suisse : 23h59)

Montant du droit : € 0

Nombre maximum de participants admis : 160

Dans le cas de plus de 160 inscriptions, la sélection se fera selon les critères suivants :

- 1) *Priorité aux Pilotes champions (les 1^{er} dans chaque catégorie et dans chaque groupe).*
- 2) *Assurer (le cas échéant) la représentation minimale de 5 Pilotes par nation.*
- 3) *Ordre de réception des inscriptions valides (dossier d'inscription complet).*

Procédure d'inscription et Formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est téléchargeable sur le site internet de l'organisateur (www.eccehomo.cz) ou sur le site de la FIA (www.fia.com).

Le formulaire d'engagement doit être accompagné des documents suivants :

- 1 copie de la Licence Internationale pour Pilote.
- 1 copie de la Licence Internationale pour Concurrent (si document distinct de la Licence pour Pilote).
- 1 copie du permis de conduire automobile.
- 2 photos « portrait du Pilote en combinaison » et 2 photos « voiture en action » - libres de droit et en haute résolution (format .jpg).

Le formulaire est à compléter sur ordinateur. Il est à retourner, dûment daté et signé par le Pilote et le

Concurrent, à l'adresse email suivante:
masters@fia.com

Forfaits :

En cas de forfait (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, l'organisateur se réserve le droit de facturer des frais administratifs d'un montant de € 100 au Concurrent concerné. Le forfait sera notifié au Concurrent par email ou par courrier au plus tard dans les 48 heures suivant la fin de la compétition. Les frais administratifs devront être payés par le Concurrent au club organisateur.

Programme et Horaire de la compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé dans un addendum.

Les dates et heures d'éventuelles conférences de presse supplémentaires et séances d'autographes obligatoires pour certains participants au choix de l'organisateur ou de la FIA seront communiquées ultérieurement.

• Vendredi 07/10/2016

09h00-18h00 : Vérifications administratives

12h00-18h00 : Vérifications techniques

15h00 : 1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (Lieu : secrétariat de la compétition)

19h30 : Briefing des Pilotes (Lieu : parc d'assistance)

• Samedi 08/10/2016

08h00 : Essais officiels chronométrés – 1^e manche

Ensuite : Essais officiels chronométrés – 2^e manche

Immédiatement après la 2^e manche d'essai : cérémonie de présentation officielle de tous les Pilotes. Présence obligatoire, rassemblement sur la *place principale*).

• Dimanche 09/10/2016

08h30 : 1^e Manche de course

vers 12h45 : 2^e Manche de course

vers 15h00 : 3^e Manche de course, suivie de la Cérémonie de Podium et de la conférence de presse



Vérifications administratives :

Lieu : Gymnasium.

Vérifications techniques :

Lieu : Parc d'assistance.

Parc Fermé :

Lieu : Opavska ul.

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les vérifications techniques : Au parc des vérifications.
- Pendant les manches d'essai et de course : Au parc d'assistance.
- Pendant le délai de réclamation : Au parc d'assistance et au Parc Fermé.

Podium, Prix et Récompenses :

Pour chaque Catégorie	
1 ^e .	€ 2000 et Médaille d'or
2 ^e .	€ 1500 et Médaille d'argent
3 ^e .	€ 1000 et Médaille de bronze

Meilleur Pilote de moins de 25 ans	
1 ^e .	€ 500 et Trophée

Meilleure Pilote féminine	
1 ^e .	€ 500 et Trophée

« Coupe des Nations »

1 ^e .	Coupe et Médailles d'or
2 ^e .	Médailles d'argent
3 ^e .	Médailles de bronze

Remise des prix en espèces :

- Les prix en espèces pour chaque Catégorie, pour le meilleur Pilote de moins de 25 ans et pour la meilleure Pilote féminine :
 - payés par la FIA via un virement bancaire.
- Les prix en espèces pour chaque Groupe :
 - **seront publiés par additif.**

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 FIA - Voitures de production FIA :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe N Voitures de Production, Groupe R1 inclus.
Groupe A Voitures de Tourisme, «World Rally Car», Super 1600 et voitures des Groupes R2 et R3 incluses.
Groupe S20 Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus.
Groupe GT Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus).

3.2 Catégorie 2 FIA - Voitures de compétition:

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater) Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe CN Voitures de Sport-Production biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SC (Sportscar) Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SH (Silhouette) Voitures ayant l'aspect d'une voiture routière de grande série à au moins 2 places et la forme de pare-brise de cette voiture. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm ³ .



3.3 Catégorie 3 - Open

<p>Groupe E1 (FIA) Voitures du Groupe E1 selon les prescriptions de l'Article 277 de l'Annexe J. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm³.</p>
<p>Groupe national « Voiture de tourisme /GT » Strictement conforme à la réglementation nationale de l'ASN.</p>
<p>Groupe national « Sportscar » Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces strictement conformes à la réglementation nationale de l'ASN.</p>
<p>Groupe national « Single-seater » Voitures de course monoplaces strictement conformes à la réglementation nationale de l'ASN.</p>

3.4 Les voitures conformes à l'Annexe J de la FIA doivent être inscrites dans les Catégories FIA et/ou les Groupes FIA (Catégorie 1 ou Catégorie 2 ou Groupe E1 de la Catégorie 3) même si elles concourent dans un groupe national spécifique à leur championnat national.

Les voitures non conformes à l'Annexe J de la FIA doivent être inscrites en Catégorie 3 « Open », même si elles ont été admises dans une Catégorie FIA ou un Groupe FIA dans un championnat national ou international.

3.5 Les valeurs de cylindrée seront publiées dans la documentation de la compétition (classements et résultats) à titre indicatif.

3.6 Pour la dénomination des voitures des Groupes CN, E2-SC, D/E2-SS et catégorie 3 « Sports car » ou « single seaters », il est obligatoire d'indiquer sur le bulletin d'engagement la dénomination complète, y inclus la **marque du moteur** et le type de la voiture (p.ex. : Reynard-Mugen 97D, Osella-Zytek Pa30, Dallara-Mercedes F305, Norma-BMW M20FC.).

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur deux jeux de numéros de Compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté du véhicule pendant toute la durée de la Compétition. Les véhicules sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

À la fin de la compétition, avant de quitter le Parc Fermé ou le parc d'assistance, les numéros devront être retirés (voitures remorquées exceptées).

Publicité :

L'apposition de motifs et d'inscriptions sur les voitures est autorisée à condition que celles-ci soient
- conformes aux règlements de la FIA et à la réglementation nationale (publicité pour le tabac interdite) ;

- non contraires aux bonnes mœurs.

Aucune publicité ne pourra être apposée sur les vitres latérales.

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo des « Masters » ;

- Autres : **sera publié par additif.**

Article 5 – Principaux Officiels

A) Directeur de course :

M. Vlastimil MALÍK (CZE)

E-mail: malik@eccehomo.cz

et E-mail: masters@fia.com

B) Directeur de course adjoints :

M. František SÁS (CZE)

C) Collège des commissaires sportifs :

M. Wlodek SZANIAWSKI (POL) – Président / FIA

M. Filippo Lura (CHE) / FIA

M. Stanislav MINÁŘÍK (CZE)

D) Observateur ASN :

M. Miroslav NEZVAL (CZE)

E) Commissaire technique en chef :

M. Josef STRÁNSKÝ (CZE)

F) Commissaires techniques:

M. Kamil NECHVILKA (CZE)

M. Daniel CHMELÍČEK (CZE)

M. Milan PETR (CZE)

G) Observateurs techniques FIA :

M. Gordon FORBES (GBR)

M. Jonathan CROOK (GBR)

H) Médecin :

Dr. Břetislav BOLARD (CZE) – médecin-chef

I) Chronométrateur en chef :

M. Josef ŠIMEK (CZE)

Chronométrateurs officiels :

Société: Š@J TIMING SERVICE

M. Luboš ŠABÍK (CZE)



M. Matúš ŠABÍK (CZE)
M. Vojtěch ŠIMEK (CZE)

J) Délégué sécurité ASN :
M. Josef MICHL (CZE)

Délégué sécurité Organisateur :
M. Jiří OŠLEJŠEK (CZE)

K) Secrétaire de la compétition :
M. Roman SOBKULIAK (CZE)

Secrétaire du collège des commissaires sportifs :
Mme Radana KUNCOVÁ (CZE)

L) Responsables des relations avec les Concurrents :
M. Martin KREJČÍŘ (CZE)

Article 6 – Chargés supportant la compétition

A) Responsable de l'organisation :
M. Vlastimil MALÍK (CZE)

B) Responsable parcours :
M. Vlastimil MALÍK (CZE)

C) Parc d'assistance :
M. Lukáš ŠKOLUD (CZE)

D) Parc fermé :
M. Pavel KOPEČEK (CZE)

E) Préposés pré-grille :
M. Jiří VOSMANSKÝ (CZE)
M. Daniel VOSMANSKÝ (CZE)

F) Préposé pré-départ :
M. Jiří SHARFER (CZE)

G) Préposé au départ :
M. Lukáš MALÍK (CZE)

H) Responsables des commissaires de piste :
M. Marcel GEBAUER (CZE)

I) Juges de fait :
- en pré-grille (interdiction couvertures chauffantes, présentation à l'heure prévue en pré-grille des Concurrents...) :
sera publié par additif.
- au parc d'assistance (interdiction couvertures chauffantes, respect des consignes du parc

d'assistance (p.ex. : bâche étanche, limitation vitesse et sens interdit...)) :

sera publié par additif.

- au pré-départ (respect des consignes de sécurité (port du casque etc.), respect de l'ordre des départs,...) :

sera publié par additif.

- au parc fermé (infractions au régime de parc fermé) :

sera publié par additif.

J) Ambulances :
Autoklub Sport Rescue Praha

K) Dépannage :
AMK Ecce Homo

Article 7 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'Organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de € 370.000 pour la manifestation.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la compétition et retour.

Article 8 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : € 700.

Montant du droit d'appel fixé par l'ASN : € 1250.

Montant du droit d'appel international (FIA) : € 6000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un Commissaire Sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution entre € 25 et € 25.000.

Les Concurrents ont le droit d'appel tel qu'établi aux Articles 15.1 à 15.4 du Code et tel que prévu au règlement de la Cour d'Appel Internationale.



Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'Organisateur

A) Rappel concernant l'équipement de sécurité des Pilotes

Pendant les manches d'essais et de courses, les Pilotes sont strictement obligés de respecter les mesures de sécurité aux normes spécifiées dans le Règlement Sportif des Masters :

- Port du casque.
- Port d'un dispositif de retenue de la tête (si applicable).
- Port des vêtements (comprenant combinaison, masque ou cagoule, gants, sous-vêtements, chaussettes) résistants au feu.
- Maintien sur le siège par le harnais de sécurité.
- Vitre latérale fermée (pour les voitures fermées).

B) Laissez-passer

Chaque Concurrent recevra **3 laissez-passer**. Les laissez-passer supplémentaires seront facturés € 7 (pièce) par l'organisateur.

VISA DE L'ASN N° ZAV00116 du 17 août 2016

VISA DE LA FIA N° 2MASTERS2016 du 31 août 2016